



Article 1 : PARTICIPANTS AUTORISES

- Avoir 18 ans et être titulaire du permis de conduire sauf :
 - catégorie T1 accessible à partir de 16 ans avec autorisation parentale
 - catégorie junior sprint (moteur moto 500 bridé) accessible de 12 à 16 ans avec autorisation parentale
- Les pilotes devront être en possession de la carte d'adhérent ASMF 29 en cours de validité. Leur véhicule devra être équipé conformément au règlement technique en vigueur.
- Seuls les pilotes inscrits par internet au plus tard 7 jours avant l'épreuve, et après accord du contrôle technique, seront autorisés à participer à l'épreuve.
- Le passeport technique devra être **en permanence dans le véhicule**.
- Tout membre du conseil d'administration doit être titulaire d'une carte d'adhérent du club en cours de validité.
- L'organisateur des manifestations motorisées est tenu de souscrire une police d'assurance garantissant la manifestation et ses essais, couvrant la responsabilité civile des participants conformément à l'article R331-30 du code du sport.
- L'attention des participants est appelée sur le fait que **cette assurance ne couvre pas les dommages corporels auxquels ils sont exposés**. Il est de leur intérêt de souscrire une assurance complémentaire garantissant les dommages causés eux-mêmes par eux-mêmes.

Article 2 : ENGAGEMENT DU CLUB

- Toute personne désirant adhérer à l'ASMF 29 devra faire parvenir sa demande à l'adresse postale donnée et avant la date butoir indiquée sur le formulaire. Cette inscription devra être renseignée et complétée (chèque d'adhésion, chèque de caution de 30€, photo d'identité, la feuille d'inscription, le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile en compétition de moins de 6 mois , une copie du permis de conduire , une copie de la carte vitale, une enveloppe timbrée et pour les moins de 18 ans une autorisation parentale).
- Tout dossier incomplet ou illisible sera refusé.

Contrôles techniques des véhicules

- Il a lieu en début de saison (le jour et les heures seront indiqués sur le site internet et la page Facebook de l'association) et est obligatoire pour tous les véhicules des membres de l'ASMF 29
- Tout véhicule peut être contrôlé tout au long de la saison pour un test de freinage.
- Tout véhicule non lavé intérieurement et extérieurement de l'année précédente sera refusé au contrôle
- Le véhicule doit obligatoirement démarrer (sans assistance) pour passer le contrôle
- Un seul accompagnateur est autorisé avec le pilote pour passer le contrôle
- L'extincteur en cours de validité et l'équipement pilote devront être présents lors du contrôle

- En cas de non passage du contrôle technique aux dates données il sera appliqué une pénalité de 60 points

Coût de l'adhésion

- Adhérent pilote : 110 €
- Adhérent pilote de monoplace junior sprint : 55 €
- Adhérent commissaire : **gratuit**
- Adhérent à la journée : 50 €
- Adhérent hors délai : 110 € + **30 € de pénalité (70 € pour pilotes monoplace junior sprint)**
- Carte adhérent accompagnateur : 50 €
- Adhérent contrôleur ½ licence : 55 €
- Adhérent bureau ½ licence : 55 €
- Adhérent commissaire pilote ½ licence : **55 €**

Un chèque de caution de 30 € sera demandé également (en cas d'encaissement pour un manquement au règlement, un autre chèque vous sera demandé).

Article 3 : CONSEILS AVANT LA COURSE

1. Avant le départ

A) Les engagements

Les engagements seront pris obligatoirement au plus tard 7 jours avant l'épreuve sur internet et vérifiés le matin au podium de 7h30 à 8h30.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera enregistrée.

Possibilité de consulter le calendrier des courses sur le site internet de l'association.

B) Les pilotes

Seront autorisés à courir sur la même voiture uniquement **deux pilotes** à condition de s'engager le jour de la course dans **deux catégories différentes** et d'être titulaire d'une carte d'adhésion pilote. Tout prêt de véhicule entre pilote sera strictement interdit et ceci pour la journée seulement (sauf pour les finales, cylindrées identiques ou inférieures).

C) Le véhicule

Aucun véhicule ne sortira ou ne rentrera du parc concurrent après les inscriptions et toutes réparations ou modifications ne seront effectuées qu'avec accord d'un contrôleur technique de l'ASMF 29. Le ravitaillement en carburant ne sera pas autorisé sur la piste ni en pré-grille et grille. En cas de litige sur la cylindrée du moteur, le déculassage sera effectué par un professionnel.

Si le moteur est conforme : paiement des pièces + temps de barème de remontage par le pilote ayant posé la réclamation, si le moteur est non conforme : paiement par le pilote concerné.

NB : Il est du devoir de chaque pilote de prouver aux contrôleurs techniques que la voiture est en conformité avec le règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve.

D) Le pointage

Le pointage sera clos à **8h30**. Tout pilote se présentant ultérieurement se verra exclu de la course.

Tout pilote devra se présenter en personne muni de sa carte d'adhérent pilote, de son permis de conduire (**original**) et du passeport technique afin que celui-ci soit signé, sauf catégorie junior sprint. Ce règlement s'applique également aux pilotes extérieurs.

2. Départ

A) Un pilote ne pourra prendre le départ qu'avec la voiture avec laquelle il s'est engagé.

B) 30 minutes avant le début des essais libres, **la présence de tous les pilotes est obligatoire au briefing** pour prendre connaissance des consignes du directeur de course. Un contrôle de présence sera effectué. En cas

d'absence ou de retard ou test alcoolémie positif, le pilote se verra pénaliser de 3 points et sera exclu de sa 1re manche. Un contrôle alcootest sera effectué par tirage au sort.

Le tour de reconnaissance est obligatoire pour tous les pilotes et il est strictement interdit de doubler pendant ce tour.

Tout véhicule fumant de trop partira en dernière ligne et si à la manche suivante il fume toujours il ne pourra pas prendre la course.

3. Litiges

Les réclamations sont reçues au Podium, **accompagnées d'une caution de 50 €**. Elles devront être présentées par écrit et préciser :

- Le motif de la réclamation
- Le ou les pilotes concernés
- Le numéro des pilotes

L'imprimé sera à réclamer au podium

Elles seront analysés le jour de la course par une commission (collège des commissaires), ceci en présence de la ou les personnes concernées (pilote).

Les décisions seront prises sans appel. En cas de fautes graves sur une course, le conseil d'administration de l'ASMF 29 et le directeur de course se réuniront la semaine qui suivra pour délibérer des faits et prendre des sanctions si nécessaire.

4. Position sur la ligne de départ

En première manche : le tirage au sort qui aura déterminé les séries, fixera la position des pilotes par rapport à la corde.

En deuxième manche et troisième manche : (voir tableau ci-dessous)

PISTE

1ere ligne	1	4	7
2eme ligne	2	5	
3eme ligne	3	6	9
1ere ligne	6	9	3
2eme ligne	4	7	
3eme ligne	5	8	2
1ere ligne	8	2	5
2eme ligne	9	3	
3eme ligne	7	1	4

5. Classement des pilotes

Les points attribués en manche qualificatifs seront les suivants :

1er	1 point
2 ème	2 points
3 ème	3 points
4 ème	4 points

Etc...

Tout pilote ne prenant pas le départ de sa manche sera classé dernier de la manche et se verra attribuer 10 points.

A l'issue des trois manches qualificatives, les 9 meilleurs pilotes de chaque catégorie (ayant le moins de points) seront qualifiés automatiquement en finale A. Les 9 suivants iront en finale B. Les 3 premiers de la finale B seront qualifiés pour participer à la finale A.

Si il y a moins de cinq pilotes partant en finale B, ils iront directement en finale A.

Pour les finales, le placement des pilotes sera effectué en fonction du total des points obtenus en manches qualificatives (chaque pilote choisissant sa place à tour de rôle)

Le pilote qui arrivera en retard sur la pré grille sera placé en dernière ligne (4e pour les manches et 5e en finale).

Le commissaire de grille jugera le pilote non présent en pré grille et se verra appliquer 10 points de pénalités.

En cas d'ex æquo, sera prise en considération la meilleure place en manche qualificative (si ex æquo de nouveau, un tirage au sort tranchera).

Tout pilote ne signalant pas son absence au départ d'une finale A ou B au PODIUM, perdra le bénéfice des points de présence. Si récidive, le pilote se verra pénalisé d'une course en tant que commissaire.

6. Signalisation

- **Drapeau jaune** : Ralentir, interdiction de dépasser
- 2 drapeaux jaune agités par le même commissaire. Danger au milieu de la piste - ralentir fortement – être prêt à s'arrêter.
- **Drapeau tricolore au feu** : Départ
- **Drapeau noir** : Exclusion du pilote
- **Drapeau à damiers** : Arrivée
- **Drapeau blanc** : Appel ambulance (secours)

Agité = vous rattrapez un véhicule plus lent que vous sur la portion suivant le poste

commissaire

- **Drapeau noir et blanc (triangle)** : Premier et dernier avertissement avant l'exclusion, en cas de conduite non sportive (voir dangereuse pour les autres pilotes ou le pilote concerné)
- **Drapeau bleu** : Gardez votre ligne, vous allez être dépassé (dans le cas où le pilote à un tour ou plusieurs tours de retard)
- **Drapeau jaune et rouge** : modification de l'état de la piste
- **Drapeau rouge** : Arrêt absolu immédiat
- **Drapeau noir et jaune** : Incident technique sur véhicule

NB : le pilote qui aura eu un drapeau rouge suite à un tonneau ou un choc violent ne pourra pas reprendre le départ tant qu'il n'aura pas consulté le médecin et repassé un contrôle technique complet.

Si un véhicule est immobilisé sur la piste avant le drapeau rouge, il ne pourra pas prendre le second départ.

Article 4 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES PILOTES

Les pilotes doivent impérativement obéir aux drapeaux et aux commissaires. Les attaques directes sont interdites et sanctionnées. Lors de la sortie de piste pendant la course, le retour sur le circuit devra s'effectuer **sans aide extérieure et sous ordre d'un commissaire**. En cas de non-respect, la pénalité sera de 3 points.

Chaque pilote est responsable de son véhicule et de ses accompagnateurs (interdits en zone de sécurité ou grille de départ) sous peine de sanctions. Le non-respect du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du pilote pour la suite de la compétition.

Toute personne qui rendra sa carte d'adhérent ASMF 29 se verra contrainte de signer sa démission du club sur la feuille d'engagement.

Un pilote ayant obtenu un drapeau noir (pour faute en course) en manche qualificative se verra exclu pour la journée, mais conservera les 15 points d'assiduité. En cas de dépassement sur un drapeau jaune en manche, le pilote sera déclassé du nombre de places récupérées. Tout pilote ayant un drapeau noir en finale perdra la totalité des points de la journée mais conservera ses 15 points d'assiduité.

NB : Si un capot, un coffre ou une porte s'ouvre en cours d'épreuve, le pilote se verra attribuer un drapeau noir, il devra sortir du circuit dans le même tour, mais ne sera pas pénalisé. Toute poussette volontaire sera sanctionnée de 3 points. Le fait de perdre un pare choc en course ne justifiera pas un drapeau noir pour la manche suivante il devra être remis en place.

Il est strictement interdit de fumer dans son véhicule en pré grille, grille ou sortie de piste, pénalité de 10 points.

Tous les pilotes devront être équipés en pré grille, sous peine d'être pénalisé de 10 points, de même qu'il est important de conserver l'équipement (harnais, gants et casque) jusqu'au retour sur parc.

Il ne sera pas autorisé d'accompagnateur en pré grille ou grille sauf pour la catégorie junior sprint sous réserve d'être vêtu d'un gilet fluo (jaune ou orange).

Il est interdit d'avoir un passager adulte ou enfant sur le parc pilotes, la pré grille, la grille, la piste ou lors du retour sur parc sous peine de pénalité de 10 points.

Tous les pilotes et accompagnateurs qui ont un comportement agressifs envers toute personne seront exclus pour la journée et auront une journée de commissaire à faire.

Toute récidive au non respect des devoirs et obligations engendrera comme sanction une journée en tant que commissaire avant de pouvoir reprendre le départ.

Article 5 : PARC PILOTE

Toute voiture devra rouler **AU PAS** dans le parc pilote. Des sanctions seront prises à l'encontre des réfractaires (pénalités en points), voir exclusion pour la journée à l'appréciation des commissaires.

Les véhicules des pilotes ne sont autorisés à circuler sur le parc uniquement pour rejoindre la pré grille.

Les 4 roues du véhicule devront être stationnées sur une bâche étanche et avoir un bac de récupération des huiles et liquides usagés.

Chaque voiture doit disposer de son extincteur poudre ABC de 6 kgs valide.

Si absence de bâche ou d'extincteur : exclusion à la journée.

Aucun essai engendrant un danger ne saura toléré dans le parc pilote ainsi qu'aux alentours (10 points) si récidive au cours de la journée ou de la saison une pénalité d'une journée de commissaire.

Les groupes électrogène devront impérativement être éteint à 23h sous peine d'exclusion de sa 1ère manche.

Le parc devra être rendu tel qu'il était lorsque les pilotes sont arrivés, chacun ramène ses poubelles sinon pénalité de 10 points.

Article 6 : PENALITES

Toute fraude constatée sur un véhicule, lors d'une épreuve (triche sur la cylindrée) entraînera pour le pilote, son exclusion du club pour la saison.

Un pilote s'engageant pour une course et ne se présentant pas à celle-ci devra justifier de son absence.

En cas de justification non valable, le pilote se verra contraint d'effectuer une journée comme commissaire de piste (stagiaire) avant de pouvoir se réengager sur une course.

Article 7 : DIRECTEURS DE COURSE -OFFICIELS

Il assure le bon déroulement de l'épreuve en coordonnant les moyens mis à sa disposition. Il doit avoir suivi une formation complète.

Toutes les décisions ayant un rapport avec les véhicules ainsi que les sanctions sportives (faits de course) sont prises par le directeur de course et le responsable technique qui signe l'arrêté préfectorale.

Les décisions prises par le directeur de course et le responsable technique sont SANS APPEL. Aucune intervention de quiconque ne sera admise.

Le directeur de course peut interrompre l'épreuve à tout moment, si il juge qu'il y a des risques et que la sécurité des pilotes et/ou du public est en danger. Il est responsable de la réaction du rapport de clôture de l'épreuve.

Tous les officiels (directeurs, contrôleurs technique, secrétariat) doivent impérativement être détenteur d'une carte d'adhérent de l'ASMF 29, en cours de validité et avoir suivi la formation. Tous les membres de l'organisation doivent être titulaire de la carte adhérent ASMF 29. Les officiels pilotes sont prioritaires aux contrôles administratifs et techniques : cela leur permettra de remplir dans les meilleurs conditions, les tâches qui leurs sont attribuées. Les représentants des pilotes ne participent pas aux contrôles techniques.

Article 7 bis : COMMISSAIRE DE COURSE

Selon leur emplacement ou fonction le jour de la manifestation, les commissaires veillent au respect des règles dans un but de sécurité.

Article 8 : CHALLENGE

Un challenge est institué pour l'année au sein de l'ASMF 29
Il sera basé sur l'ensemble des courses de la saison. Celui-ci sera attribué au N° du pilote.
Les finales A et B compteront pour le challenge
Les points seront attribués de la manière suivante :

Les points d'assiduité sont compris dans les points de la finale A.

Pour pouvoir marquer ces points, le pilote qualifié en finale, devra se présenter sur la ligne et **obligatoirement prendre le départ.**

Pour éviter l'absentéisme et pour récompenser les plus assidus, chaque pilote se verra créditer pour le challenge de 15 points à chaque course, dans la mesure où il aura pris le départ **d'au moins une manche.**

Les pilotes extérieurs ne seront pas comptabilisés dans le challenge ASMF 29.

Article 9 : CONTROLE ALCOOTEST

Des contrôles d'alcootest seront effectués sur les courses et tous les pilotes refusant ce contrôle ou dont celui-ci sera positif, se verra exclu de l'épreuve et perdra le bénéfice des points de la journée. De plus, si récidive constatée une pénalité lui sera infligée : une journée en tant que commissaire (stagiaire).

Article 10 : CHANGEMENT DE CATEGORIE

Il ne sera autorisé **qu'un seul changement de catégorie** en cours de saison et ceci après en avoir informé les dirigeants du club. Le pilote pourra revenir dans la catégorie qu'il aura quittée.

Article 11 : INTERRUPTION DE COURSE

Dans le cas d'interruption de la course (pour raisons diverses, intempéries par exemple), le classement retenu sera celui du résultat obtenu à l'issue des manches qualificatives réalisées. Dans le cas d'une seule manche effectuée, 15 points seront attribués à tous les pilotes engagés et présents à cette course. A partir de 2 manches effectuées, le classement se fera en fonction des points obtenus au cours de la journée.

Article 12 : CONTROLES TECHNIQUES

Les décisions prises par les contrôleurs techniques (au nombre de 3) pour l'homologation d'un véhicule ne pourront être contestées (ceci pour la sécurité des pilotes). Après avoir satisfait au contrôle administratif, le pilote se présente seul (ou avec max 1 accompagnateur) au contrôle technique avec son véhicule, muni de son passeport technique et de sa carte d'adhérent pilote ASMF 29.

Le contrôle technique se déroule au parc fermé. Tout véhicule ne peut quitter le parc avant la fin de la compétition (sauf dérogation du directeur de course).

A l'issue du contrôle technique, aucun pilote ne pourra changer le moteur de son véhicule (sauf dérogation du directeur de course ; dans ce cas, les 2 moteurs, celui déposé et celui remonté, pourront être contrôlés).

Les contrôleurs pilotes ne pourront contrôler les véhicules des pilotes de leur catégorie, amis, famille à moins d'avoir l'accord du responsable de l'ASMF 29.

Article 13 : DEROULEMENT D'UNE MANIFESTATION D'AUTO CROSS

Toute manifestation doit se dérouler sur un circuit 100% terre.

Toute manifestation doit être autorisée par un arrêté préfectoral spécifique.

Les manifestations peuvent se dérouler sur une ou deux journées, ou encore en nocturne ou semi nocturne, à condition que la sécurité soit complète pendant toute la durée de l'épreuve, y compris pour les essais ou pour le contrôle technique.

Article 14 : COMPORTEMENT DES ADHERENTS ET ACCOMPAGNATEURS

Tous les adhérents et accompagnateurs qui ont un comportement agressifs envers toute personne seront exclus de la journée avec pénalités de points, plus l'encaissement de leur chèque de caution.

Les chèques de caution seront restitués 15 jours après l'assemblée générale de fin de saison.

Article 15 : CONCLUSION

IMPORTANT : HYGIENE, PROPRETE, SECURITE

Le club ASMF 29 insiste sur le côté convivial et festif des courses.

Il ne s'agit en effet pas de pilotes professionnels mais de passionnés de sport automobile prêt à en découdre sur le circuit dans la bonne humeur et un fair play exemplaire.

Club ASMF 29 Le bureau

